

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 044-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.160

Déposée le: 19.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Trafic grandes lignes: l'OFT prend-il l'Arc jurassien pour une réserve d'indiens?

En date du 27 février dernier, l'Office fédéral des transports (OFT) a lancé une consultation préalable auprès des cantons sur la définition et le plan stratégique du trafic ferroviaire grandes lignes. Les cantons ont été informés des nouveaux principes prévus dans l'offre ferroviaire de ce trafic. Le but final étant de renouveler les concessions à la fin de l'année 2017. Une solution de concession mixte telle qu'actuellement en vigueur ne sera plus possible.

Actuellement, la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds est au bénéfice d'une concession mixte entre le trafic régional et le trafic grandes lignes, ce qui garantit à la population du vallon de St-Imier au moins un train direct toutes les deux heures ainsi qu'une déserte optimale entre ces deux villes et le reste de la Suisse.

La différence entre la définition du trafic grandes lignes et du trafic régional est dans la commande des prestations de transport. Dans le cas du trafic grandes lignes, les prestations sont définies par l'Office fédéral des transports et les transporteurs doivent assurer les critères demandés à leurs frais. Dans le cas du trafic régional, les prestations sont commandées et financées par les cantons.

L'OFT propose de reclassifier la ligne entre Berne et La Chaux-de-Fonds via Neuchâtel en l'intégrant dans le trafic grandes lignes de base. Par contre, la ligne desservant le vallon de St-Imier, entre Bienne et La Chaux-de-Fonds, serait rétrogradée dans le domaine du trafic régional. A l'heure actuelle, ce serait d'ailleurs la seule ligne ferroviaire en Suisse à subir une telle dégradation !

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le canton de Berne compte-t-il s'opposer au déclassement de la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds ?
2. En cas de déclassement de cette ligne par l'OFT, quelles seraient les conséquences financières pour le canton pour le maintien des prestations actuelles sur cette ligne ?
3. Au vu de la situation actuelle des finances cantonales, le canton pourra-t-il garantir les prestations actuelles, ou entend-t-il réduire celles-ci comme par exemple la suppression de certains trains Régio-Express ?

Motivation de l'urgence : La consultation vient de débiter et l'OFT octroiera les nouvelles concessions d'ici au 10 décembre 2017.